



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2015



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 09/11/2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENGUER à Henri HOURIEZ, Virginie SUDRE à Bernadette CACALY, Patrice SAUMON à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : BENEDICTE KREBS a été désigné(e).

DELIB 2015.11.16.20

OBJET : demandes de subvention à Isère Porte des Alpes

Monsieur Jean-Paul MOREL, conseiller municipal délégué à la conservation du patrimoine, informe les membres du conseil municipal qu'une importante manifestation de reconstitution historique est programmée au Château les 14 et 15 mai 2016.

Cette animation d'envergure à destination d'un public familial sera organisée en partenariat avec l'association Escossor, dont les statuts contiennent les objectifs de « mise en place de fêtes médiévales, mise en place de supports éducatifs pour expliquer et exprimer la vie médiévale, mise en place de tout autre événement ayant trait à la vie médiévale ».

Cette animation donnera lieu à plusieurs interventions et prestations pour un montant total de neuf mille deux cent quarante et un Euro (9 241€).

Ce projet est éligible au fonds d'aide aux projets culturels du Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes (CDDRA) porté par Isère Porte des Alpes à hauteur de 30% des dépenses.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de deux mille sept cent soixante-douze Euro (2 772€) auprès d'Isère Porte des Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la demande de subvention à Isère Porte des Alpes pour soutenir une manifestation événementielle au château de Fallavier.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite demande et tous documents se rapportant à l'affaire.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 16/11/2015
Publication et transmission en sous préfecture le

23 NOV. 2015

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.